



Elections à la Commission Administrative Paritaire
Départementale Unique Commune aux Corps des
Instituteurs et des Professeurs des écoles

Bouches du Rhône
Scrutin du 6 décembre 2005

SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des écoles
Force Ouvrière de l'enseignement public

POUR LA DEFENSE DE NOTRE STATUT ET DE NOS DROITS DE FONCTIONNAIRES D'ETAT

POUR LA DEFENSE DE L'ECOLE PUBLIQUE LAÏQUE

Au nom des directives européennes de réduction des déficits publics et de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), derrière les grands discours démagogiques, que nous propose-t-on ?

⊗ D'intégrer **systématiquement** dans nos classes **des élèves handicapés** ou présentant des **troubles comportementaux**.

⊗ De ne pas voir apparaître **au mouvement** à TD le poste que l'on convoitait depuis des années, car il est réservé, d'être nommés à TP dans un mouvement figé, au mépris des personnels.

⊗ De ne plus accueillir les élèves de 2 ans parfois 3 dans les **écoles maternelles** surchargées !

⊗ D'évaluer, **d'évaluer toujours**, de plus en plus et de faire des **projets de performance** individuels pour les élèves en difficulté.

⊗ D'être de **plus en plus présents sur l'école** avec ou sans nos élèves : journée de travail gratuit, ½ journées de pré rentrée supplémentaires, sortie le 4 juillet.

⊗ De **remplacer nos collègues** absents pour une courte durée, c'est-à-dire de **répartir leurs élèves** dans nos classes déjà **trop pleines**, en conséquence des **fermetures de classes**.

⊗ De voir nos droits et devoirs définis par la « **communauté éducative** », **les conseils d'école**.

⊗ D'être **directeur** avec de plus en plus de tâches, de contraintes, alors que les négociations sont au point mort.

**Quand est-ce que l'on enseigne ?
Comment peut-on enseigner correctement ?**

FORCE OUVRIERE DIT NON à une Ecole où les enseignants seraient les employés de la « communauté éducative », des élus ou des associations !

CHOISISSEZ UN SYNDICAT INDEPENDANT,

QUI DEFEND LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS
QUEL QUE SOIT LE GOUVERNEMENT !

QUI REFUSE LA COGESTION,
PARCE QU'ELLE EST CONTRAIRE A LA DEFENSE DES DROITS !

(Notre plate-forme revendicative détaillée figure sur notre profession de foi nationale.)

*Pour vous défendre individuellement et collectivement
Votez pour la liste du SNUDI FO conduite par*

Martine DUPUY et Louis BERNABEU

**Ne pas utiliser comme
bulletin de vote !**

On n'a jamais rien donné aux salariés, tout a été arraché par l'action syndicale !

Les directives européennes exigent la réduction des déficits publics, la suppression de 50 000 fonctionnaires, la privatisation des services publics selon le principe de « l'ouverture à la concurrence libre et non faussée », et par conséquent :

- L'école maternelle, l'enseignement spécialisé, les programmes nationaux, acquis et garants d'une école publique républicaine de qualité, sont de trop.
- Le statut des fonctionnaires d'Etat et les garanties afférentes, obstacles à la liquidation de l'école républicaine, sont à remettre en cause.

**Le 29 mai 2005, nous avons massivement dit NON
à la constitution européenne.**

Aujourd'hui les revendications demeurent car paradoxalement, le gouvernement met un coup d'accélérateur à ses réformes.

Seul un syndicat réellement indépendant peut les porter !

Non à la Loi FILLON

- NON à la mise en réseaux des écoles.
- NON à la transformation de l'école en établissements autonomes.
- NON au transfert de compétences et de personnels aux collectivités locales.

Défense du statut :

- Maintien de nos droits et garanties statutaires.
- Défense de nos obligations de service réglementaires.
- Défense de notre indépendance professionnelle.
- Retour aux 37,5 annuités pour une retraite à taux plein.

Egalité de droits contre l'arbitraire :

- Contre les nominations au profil, pour le respect des barèmes.
- Contre le salaire au mérite, pour l'augmentation du pouvoir d'achat, la revalorisation indiciaire...

Ensemble défendons le paritarisme et les organismes paritaires !

En commission paritaire comme sur le terrain, les militants FO défendent effectivement vos intérêts, leur mandat ce sont les revendications, la défense de nos acquis et de nos droits !

Laïcité

Non, M. le Ministre l'école privée, ce n'est pas l'école de la République !
En cet anniversaire de la loi de 1905 de séparation de l'église et de l'Etat, rappelons notre attachement à la laïcité.

**Fonds publics à l'école publique !
Fonds privés à l'école privée !**



Le syndicat qui reste un syndicat !

Ni syndicat officiel !

Ni double langage !